

DYNAMISER LE TERRITOIRE PAR L'OFFRE DE SERVICES À LA POPULATION ET LES INITIATIVES SOLIDAIRES



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Développer une **offre de services** en adéquation avec les besoins préalablement identifiés de la population locale tout en **réduisant l'impact sur l'environnement**
- Soutenir et conforter **les services à la population existants**
- Renforcer **la coopération et la solidarité** entre les territoires du Calais



LES ACTIONS FINANCÉES

- Études de besoins, d'opportunités et de faisabilité pour la mise en place d'observatoires de la mobilité durable, de l'offre de service santé, des politiques jeunesse
- Actions d'animation ou de communication relatives à la mobilité durable, l'offre de services en matière de santé, les politiques jeunesse
- Actions de prévention, de sensibilisation ou de formation en lien avec les politiques locales de santé ou de jeunesse
- Actions de recherches scientifiques menées par des acteurs académiques en lien avec les services à la population en matière de santé, mobilité, jeunesse
- Voyages d'études en lien avec le développement de services à la population en matière de santé, mobilité, jeunesse
- Création de services à la population en matière de santé, mobilité, jeunesse
- Aménagement et équipements de locaux de services à la population dans les domaines de la santé, de la mobilité, de la jeunesse



BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Syndicats mixtes
EPCI/Communes

Établissements
publics

Associations
loi 1901

Coopératives
(SCIC, SCOP...)

Fondations +
entreprises
artisanales,
commerciales
et de services

Sociétés
civiles



LES RÈGLES FINANCIÈRES

L'aide accordée est une SUBVENTION

Pour les opérateurs privés : Taux d'aide : 80 % Plancher d'aides : 3 000 €

Pour les opérateurs publics : Taux d'aide : 100 % Plancher d'aides : 5 000 €

POUR TOUS LES MAÎTRES D'OUVRAGES, LE MONTANT MAXIMAL EST DE 30 000 €.



LES DÉPENSES ÉLIGIBLES

DÉPENSES IMMATÉRIELLES

- **Frais salariaux**
- **Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration**
- **Coûts indirects.** Ils sont calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais de personnel directs éligibles
- **Frais de location :** salle, transport, matériel technique sons, lumières et images, frais de location de mobiliers, frais de réception : traiteur
- **Frais de prestations externes :** interventions d'experts, de formateurs, d'animateurs, d'interprétariat, frais de gardiennage
- **Coût d'études,** évaluation, conseil, diagnostic, expertise, honoraires de maîtrise d'œuvre
- **Acquisition de logiciels** informatiques et acquisition de brevets, licences
- **Communication : frais de conception :** plaques, panneaux, affiches, enseignes, guides, brochures, bâches, drapeaux, kakemonos, spots radios, vidéos, supports multimédias, applications, systèmes d'informations

DÉPENSES MATÉRIELLES

- **Achat de matériels productifs et d'équipements professionnels** non consommables
- **Équipements mobiliers** chaises, ballons d'assises tables, fauteuils, bureaux, bornes d'accueil, rangements
- **Équipements sanitaires et vestiaires** douches, WC, lavabos, lave-mains, sèche-mains, distributeurs
- **Équipements de sécurité** système d'alarme, rideaux et grilles, caméras, détecteurs de présence, détecteurs de fumées, extincteurs, défibrillateurs
- **Équipements informatiques / bureautiques** ordinateurs fixes et portables, claviers, écrans, souris, tablettes, téléphones portables et smartphones, casques de réalité augmentée, audioguides et micros, imprimantes y compris 3D, photocopieurs, scanners tableaux interactifs, vidéoprojecteurs
- **Équipements de mobilité :** achat et aménagement de véhicule Crit'Air 1, vélos, vélos électriques, trottinettes y compris électriques, gyropodes, voiturettes électriques, bâtons de marche, vélos cargo, calèches, caravanes, triporteurs
- **Travaux :** Rénovation, réhabilitation, construction neuve pour les lots gros œuvre, couverture, charpente, menuiseries intérieures et extérieures, isolation, doublage, peinture, revêtement de sols, électricité, plomberie, chauffage, VMC et/ou démolition
- **Communication : Réalisation, édition, impression, diffusion et/ou pose de signalétiques :** plaques, panneaux, affiches, enseignes, guides, brochures, bâches, drapeaux, kakemonos, spots radios, vidéos

GRILLE D'ANALYSE LEADER 2023-2027

DYNAMISER LE TERRITOIRE PAR L'OFFRE DE SERVICES À LA POPULATION ET LES INITIATIVES SOLIDAIRES

BARÈME DE NOTATION	
ADMISSIBILITÉ	> ou égal à 60 % du barème retenu
AJOURNEMENT	entre 50 et 60 % du barème retenu
REJET	en deçà de 50 % du barème retenu

BONUS 1 ou 2 points attribué(s) par le comité de programmation au regard de la qualité de la présentation

	1 POINT	2 POINTS	3 POINTS	4 POINTS
MISE EN RÉSEAU ET PARTENARIATS coeff 2	un partenariat soit avec les acteurs du territoire soit avec les habitants	deux partenariats soit avec les acteurs du territoire soit avec les habitants	plus de deux partenariats soit avec les acteurs du territoire soit avec les habitants	partenariats et mise en réseau des partenaires, des acteurs locaux et des habitants
IMPACT GÉOGRAPHIQUE	2 communes	une intercommunalité du territoire du GAL	deux intercommunalités du territoire du GAL	le territoire du GAL
LA NATURE DE L'INNOVATION technologique, d'usage ou sociale coeff 2	le projet comporte une UNIQUE innovation	le projet comporte deux innovations technologiques et/ou d'usage et/ou sociales	le projet comporte plus de deux innovations technologiques et/ou d'usage et/ou sociales	
LES EFFETS DU PROJET	le projet apporte une amélioration (sans bouleversement) pour le fonctionnement de l'entreprise ou pour le territoire, les habitants ou les clients	le projet apporte une amélioration significative pour l'entreprise, le territoire, les habitants ou les clients		le projet engendre une amélioration majeure pour l'entreprise porteuse du projet ET pour le territoire, les habitants ou les clients
DURÉE DE DÉPLOIEMENT	le demandeur présente un plan d'action sur une année	le demandeur présente un plan d'action sur 3 années	le demandeur présente un plan d'action sur 5 années	
L'EMPLOI coeff 2	le projet permet la création ou le maintien d'au moins 1 emploi de type CDD , apprentissage, temps partiel	le projet permet la création d'un emploi temps plein de type CDI ou CDD de plus de 12 mois	le projet permet la création d'au moins deux emplois temps plein de type CDI ou CDD de plus de 12 mois	
ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHE DE TRANSITION DÉCARBONNÉE ET DURABLE domaine de l'énergie, de la mobilité, de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité.	le projet comporte un élément en faveur de la transition décarbonnée et durable		le projet s'inscrit dans une démarche environnementale globale et formalisée ex RSE...	